

Soutien aux entreprises qui mettent en place des programmes de formation répondant à leurs besoins en compétences dans le cadre d'une baisse de leurs activités dans un contexte économique défavorable. La baisse d'activité peut être notamment caractérisée par le recours à l'activité partielle. Il s'agit de conforter la qualification des salariés, de sécuriser leurs parcours professionnels et de faciliter le rebond de l'entreprise.

❖ **Vous êtes :**

Une entreprise implantée en Bourgogne-Franche-Comté (prioritairement PME/définition communautaire).

❖ **Vous voulez :**

Former vos salariés pendant cette période de baisse d'activités.

❖ **Ce qu'il faut savoir :**

L'intervention de la Région est articulée avec les interventions des autres co-financeurs potentiels (Etat, OPCO, etc...).

C'est l'OPCO qui dépose la demande de subvention régionale (ou l'entreprise à défaut d'OPCO).

❖ **Projets éligibles :**

Les formations éligibles sont celles répondant à la définition légale de l'action de formation à savoir « parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel ». Les formations qualifiantes et/ou certifiantes et externes sont prioritaires.

Les formations à caractère obligatoire sont exclues (sécurité, sauvetage secourisme du travail, habilitations...).

❖ **Dépenses éligibles :**

Coûts pédagogiques des actions de formation et le cas échéant, coûts de prestations- conseil liés à ces actions.

La subvention régionale sera de :

- 50 % maximum des coûts pédagogiques (subvention calculée sur une base hors taxe ou net de taxes) des actions de formation éligibles.

- 50 % des coûts d'ingénierie dans la limite de 10 jours d'intervention plafonnée à 1 200 € HT par jour (coût de la prestation hors frais annexes) pour des prestations de conseil liées aux actions de formation.

❖ **Publics éligibles :**

Tous publics salariés avec une priorité pour les salariés les moins qualifiés.

---

❖ **Modalités d'octroi de l'aide régionale :**

Votre OPCO doit déposer un dossier de demande (avec stratégie entreprise formalisée) sur la plateforme dématérialisée de la Région, au sein du dispositif adéquat, accessible depuis l'adresse suivante :

[https://www.bourgognefranchecomte.fr/guide-des-aides?field\\_domaine\\_target\\_id=70&field\\_vous\\_etes\\_target\\_id=87&field\\_types\\_value=All&=Ok](https://www.bourgognefranchecomte.fr/guide-des-aides?field_domaine_target_id=70&field_vous_etes_target_id=87&field_types_value=All&=Ok)

❖ **Contacts :**

- 1- Votre opérateur de compétences (OPCO).
- 2- Région Bourgogne-Franche-Comté - Service développement et Sécurisation des parcours professionnels :
  - Mélanie Garrigues (Tél : 03.63.64.20.73 - mail : [melanie.garrigues@bourgognefranchecomte.fr](mailto:melanie.garrigues@bourgognefranchecomte.fr))
  - Marie-Thérèse Vié (Tél : 03.81.61.64.25 - mail : [marietherese.vie@bourgognefranchecomte.fr](mailto:marietherese.vie@bourgognefranchecomte.fr))
  - Lucy Dos Reis (Tél : 03.81.61.64.38 – mail : [lucy.dosreis@bourgognefranchecomte.fr](mailto:lucy.dosreis@bourgognefranchecomte.fr))